

Formé aux activités techniques, administratives et de communication qui interviennent après la vente d'un cyclomoteur, d'un vélomoteur ou d'une moto, le technicien supérieur issu de cette option assure la réception des véhicules en atelier, la planification des interventions, la promotion et la vente de produits et services complémentaires. S'il est chef d'unité, il prend en charge, de surcroît, la gestion de la qualité et l'animation d'équipe, ainsi que l'organisation des activités d'expertise et des relations avec la clientèle.

Les titulaires de ce BTS sont formés aux activités techniques, administratives et de communication qui interviennent après la vente d'un véhicule. Ces activités peuvent porter sur le suivi et l'entretien régulier du véhicule, ou au contraire sur sa prise en charge à la suite d'un événement accidentel. Dans ce cas, les techniciens AVA assurent l'accueil et l'information des personnes, établissent le diagnostic des dommages et des dysfonctionnements, coordonnent les interventions de maintenance, assurent l'organisation et l'encadrement des équipes d'intervention.

L'option motocycles forme les élèves à la réception en atelier, à la planification, à la promotion et à la vente de produits et services complémentaires. Le chef d'unité ou d'équipe prend en charge, de surcroît, la gestion qualité, l'animation d'équipe, l'organisation des activités d'expertise et des relations avec la clientèle. Quant au technicien diagnostic, il est garant du référent technique fourni par le constructeur, du suivi des évolutions, de l'animation et de la formation des réseaux

➡ Débouchés

L'activité de ce métier s'exerce au sein d'entreprises constructeurs motocycles, d'équipementiers, de réparation, de garages, de concessions, de Services Après-vente, des armées, ...en relation avec différents intervenants (clients, fournisseurs, ...).

Elle varie selon le secteur (cycles, motocycles, motoculture, ...) et le type de structure (entreprise artisanale, garage, concessionnaire, ...).

Métiers accessibles :

- Mécanicien moto
- Technicien(ne) moto

➡ Accès à la formation

Les titulaires de Bac Pro qui ont obtenu un avis favorable du conseil de classe seront prioritaires dans les BTS correspondant à leur spécialité (en application du décret n° 2017-515 du 10 avril 2017 sur l'expérimentation Bac Pro/BTS).

En priorité :

- BAC STI2D
- Bac pro Maintenance des véhicules option motocycles

➡ Programme

Matières	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année
Culture Générale et expression	3h	3h
Langue vivante étrangère - Anglais	2h	2h
Mathématiques	2h30	2h30
Physique - Chimie	2h	3h
Enseignement professionnel (EP) et généraux associés		
• EP STI	16h30	15h30
• EP Economie Gestion	2h	2h
• EP en langue vivante étrangère en co-intervention	1h	1h
• Mathématiques et EP en co-intervention	0h30	0h30
Accompagnement personnalisée	1h30	1h30
Langue vivante 2 (facultatif)	2h	2h

**horaires hebdomadaires*

Grille d'examen

Épreuves	Coef.
E1 – Culture générale et expression	3
E2 - Langue vivante : anglais	2
E3 - Mathématiques et Sciences physiques	
Sous épreuve : Mathématiques	2
Sous épreuve : Physique - Chimie	2
E4 - Analyse des systèmes et contrôle des performances	4
E5 – Gestion d'une intervention	
Sous épreuve : Relation client	2
Sous épreuve : Intervention sur véhicule	5
E6 - Épreuve professionnelle de synthèse	
Sous épreuve : Connaissance de l'entreprise	2
Sous épreuve : Mesure et analyse	5
Epreuves facultatives	
Langue vivante étrangère	-
Engagement étudiant (1)	-

(1) Cette épreuve vise à identifier les compétences, connaissances et aptitudes acquises par le candidat dans l'exercice des activités mentionnées à l'[article L. 611-9 du code de l'éducation](#) et qui relèvent de celles prévues par le référentiel d'évaluation de la spécialité du diplôme de brevet de technicien supérieur pour laquelle le candidat demande sa reconnaissance « engagement étudiant ». Épreuve obligatoire à la suite de laquelle intervient l'épreuve facultative « engagement étudiant » : E61 Connaissance de l'entreprise

Descriptif des matières

En plus des enseignements généraux (culture générale et expression ; anglais ; mathématiques ; sciences physiques appliquées), la formation comporte des enseignements professionnels :

- Analyse fonctionnelle, structurelle et mécanique
- Gestion de la relation de service
- Organisation de la maintenance et de l'après-vente
- Technologie et intervention sur véhicules

Stages

Sous statut scolaire, l'élève est en stage pendant 5 semaines (dont une dans un service de carrosserie pour y réaliser une étude de cas) en fin de 1^{re} année et 5 semaines en 2^e année si possible dans la même entreprise. Dans le rapport de stage, pour la première période, l'entreprise et l'immersion du stagiaire dans un service d'intervention sont décrites ainsi que l'étude de cas réalisée en carrosserie. Pour la seconde période, le stagiaire expose les activités menées en se focalisant sur celles liées à la maintenance automobile, à la carrosserie et aux services après-vente de l'entreprise.

Poursuites d'études

Le BTS forme à la vie active mais il est possible, pour les très bons élèves et sous certaines conditions, de poursuivre des études, principalement vers :

- Licence pro Sciences et technologies maintenance des systèmes pluritechniques spécialité organisation et management des services automobiles – CFA des Côtes d'Armor Ploufragan (22)
- Licence pro Sciences et technologies production industrielle spécialité conception de produits automobiles – IUT d'Orléans (45)
- Licence pro production industrielle spécialité méthodes de conception et de production avancées – IUT de Metz (57)
- Classe préparatoire technologie industrielle post-bac+2 (ATS) pour intégrer une école d'ingénieur (ISAT Nevers, ESTACA Levallois-Perret) ;
- Diplôme de l'Ecole professionnelle du commerce des réseaux de l'automobile (EPCRA).
- Diplôme d'expert en automobile – Lycée Frédéric Mistral Marseille (13) – Lycée JC Aubry Bourgoïn Jallieu (38). ce BTS permet d'être dispensé des unités A et B (selon annexe III) et de ne justifier que d'un an de pratique professionnelle conformément à l'article 5 b) du décret n° 95-493 du 25 avril 1995 (selon annexe IV). Source : Arrêté du 08/12/2009 publié au JO du 12/01/2010 et au BO du 28/01/2010 NOR ESRSo927978A.

Pour connaître les poursuites d'études envisageables consultez les guides régionaux "Après le Bac : choisir ses études supérieures" et "Après un Bac +2"

Où se former

Haute-Garonne (31)

Roland Garros Lycée des métiers de la maintenance mécanique et de la productique - Toulouse (Public) **IA**
CFA formation - Muret (Privé sous contrat) **A**

Hérault (34)

Lycée professionnel Jacques Brel - Saint-Pons-de-Thomières (Public) **A**

I formation initiale

A formation en apprentissage

Pour en savoir plus

Retrouvez sur <https://documentation.onisep.fr/> les publications disponibles (collections Diplômes, Dossiers, Parcours, Zoom sur les métiers, Pourquoi pas moi ?, Handi +) Vous les trouverez également au CDI de votre établissement ou au Centre d'Information et d'Orientation (CIO)

N'hésitez pas à rencontrer un psychologue de l'Education Nationale (PSY-EN).